

Rohan, Tristan de, en possession de la seigneurie d'Heinlex(-Rohan) en Saint-Nazaire (non cité dans la montre des 15 et 16 mai 1534)

Il s'agit d'un représentant des Rohan du Pouldu.

La seigneurie d'Heinlex-Rohan est à différencier de celle d'Heinlex-Pommeraye (CORNULIER, *op. cit.*). Toutes deux relèvent dans un premier temps de la vicomté de Donges, puis de la vicomté de Saint-Nazaire, après le démembrement de la vicomté de Donges qui fait suite au mariage, conclu le 20 mai 1423, entre Charles de Coesmes (fils de Charles de Coesmes et Marguerite de Maulévrier), seigneur de Lucé, et Marguerite de Rieux, fille de Jean de Rieux et de Jeanne de Rochefort.

Les seigneuries d'Heinlex(-Rohan) et d'Heinlex-Pommeraye sont issues d'un partage de la seigneurie originelle d'Heinlex de même que de son manoir. Si la date du démembrement est ignorée, une déclaration, concernant la seigneurie d'Heinlex(-Rohan), en date du 10 janvier 1438 (n.st.) atteste de ce démembrement. En effet, à cette date, Guillaume de Rochefort rend aveu au vicomte de Saint-Nazaire pour la seigneurie d'Heinlex(-Rohan), qui est tenue de lui à foi, hommage et rachat, et il déclare qu'il est en possession de la « partie de la salle dudict lieu de Heinlex du costé devers la garenne partant par l'endroit du poinçon d'une fenestre croisée qu'elle est en ladicte salle, savoir celle proche de ladicte garaine sur costé devers si?? fié avecques une chambre et son retroit joignant a ladicte salle », autre chambre nommée « la chambre es chevalliers », les « estables (écuries), appartenances, bois ancien, garenne et terres (ensemble d'un seul tenant dont la contenance n'est pas précisée) ; relevons encore qu'il est fait allusion à la « vielle carree [au sens de bâtiment ?] dudict herbregement ». Il déclare encore tenir, en raison de cette seigneurie, un moulin (Heinlex), un four au bourg de Saint-Nazaire, 5 journées et 4 bosselées de terre, et de terre, 9,5 journées de pré, 3 hommées de vigne, des vignes en complant, 2 « borgnes a pescher », 29 livres, 4 sous 7 deniers, 2 truillées de froment, 58 truillées d'avoine, 12 chapons, 12 gélines et 6 oies de rente, une « charrette garenie a quatre beufs a estre employé a labourer et mise pour un jour o labourer là ou bon semblera audict Rochefort », et un homme pour la conduire, une barattée de beurre d'un poids de 15 livres, juridiction, droit d'épaves et gallois, succession de bâtards et déshérence, droit de détroit pour le moulin et le four (Arch. dép. Loire-Atlantique, supplément féodal, 1 E 684, f° 60 v°-65 v°).

La seigneurie d'Heinlex(-Rohan) appartient au début du XV^e siècle à une branche cadette des Rochefort dont la branche aînée est, avant 1423, en possession de la vicomté de

Donges, vicomté de laquelle relèvent, jusqu'en 1423, les deux seigneuries d'Heinlex, ce qui suggère un démembrement que certains placent en 1330 (*Chroniques de Saint-Nazaire, blog sur l'histoire de Saint-Nazaire 44J*), « Heinlex-Rohan^{1^{ère}} partie sans référence). La généalogie des Rochefort établie par Frédéric Morvan mentionne, au début du XIV^e siècle, Bonabes, seigneur d'Heinlex. Il est le fils cadet de Thibaud II de Rochefort (ou, selon Frédéric Morvan, « de Derval ») seigneur de Rochefort, de Derval, de Châteauneuf-sur-Noë (Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine dans l'actuel département d'Ille-et-Vilaine), vicomte de Donges, et d'Anne de Neuville, elle-même fille d'Emery de Neuville et d'Isabeau, dame de La Roche-d'Iré (Anjou). Bonabes épouse Marie d'Ancenis. De ce mariage sont issus deux fils : Guy, seigneur d'Heinlex, et Bonabes. Ce dernier, qui décède en 1398, est connu comme évêque de Nantes (MORVAN, Frédéric, *La chevalerie bretonne et la formation de l'armée ducale (1260-1341)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009, Cédérom, Rochefort).

Guy (ou Guyon) de Rochefort semble être marié à Jeanne Chesnel, citée, le 26 octobre 1399, parmi les témoins de la rédaction, par Jean IV, d'un codicille à son testament (MORICE, *op. cit.*, t. II, col. 399) – ce Guy étant à distinguer de Guy de Rochefort, fils de Guillaume de Rochefort (branche aînée) mort « après 1395 » (MORVAN, *op. cit.*, cédérom). Le 28 octobre 1402, Guyon de Rochefort, seigneur d'Heinlex, prête serment comme capitaine du Croisic (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 134/14).

L'auteur des *Chroniques de Saint-Nazaire* cite un Jean de Rochefort dit « Jean de Henlées », cette identification, qui paraît hypothétique, est toutefois très séduisante. Jean de Henlées est cité par le chroniqueur Guillaume de Saint-André lors de la venue, en juin 1380, d'une flotte espagnole à l'embouchure de la Loire (SAINT-ANDRÉ, Guillaume de, *Chronique de l'État breton : Le bon Jehan et Le jeu des échecs : XIV^e siècle*, texte établi, traduit, présenté et annoté par Jean-Michel CAUNEAU et Dominique PHILIPPE, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, v. 3384-3495 ; voir encore GUERIFF, Fernand, « Il y a cinq siècles Jehan d'Ust défendait Saint-Nazaire contre les Espagnols », *Les Cahiers du pays de Guérande*, n°1980-1981, 26, p. 19-21). L'épisode se situe dans un contexte de guerre (GALLICE, *Guérande...*, p. 68-71). Depuis son retour d'exil, en 1379, le duc de Bretagne Jean IV est en guerre contre le roi de France Charles V. Celui-ci a passé alliance avec le roi de Castille qui s'est engagé à armer une flotte de 20 galères pour mener deux expéditions – l'une en été, l'autre en hiver – contre les ennemis du royaume de France. Chaque galère devait porter dix hommes d'armes et trente arbalétriers. Une fois constituée, la flotte castillane se rend à La Rochelle prendre les instructions du roi, puis, de là, elle gagne l'embouchure de la Loire. Guillaume de Saint-

André relate longuement l'épisode : la flotte est composée de dix-neuf galères et de deux « vign » (comprendre « lins » c'est-à-dire des navires plus légers). Le pays guérandais se mobilise. La liaison est établie avec le duc qui, de Vannes, dépêche sur place Guillaume du Chastel (qui ne semble pas être Guérandais) alors que des renforts sont promis dans les trois jours. Les Espagnols n'osent descendre à Saillé, ni au Croisic. Ils placent leur flotte au large de Saint-Nazaire où le château est commandé par Jean d'Ust. Des émissaires sont échangés, celui envoyé par Jean d'Ust est Jean de Henlées. Sur le constat que le lieu est bien « envitaillé, embataillé » en vivres, canons, artillerie et hommes, l'amiral espagnol est dissuadé d'attaquer le château (JONES, Michael « L'utilisation de la poudre à canon et de l'artillerie lourde dans le duché de Bretagne avant 1400, la preuve documentaire », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXIX, 1992, p. 164, évoque, semble-t-il à tort, une contre-attaque menée par Jean d'Ust). Il met ses navires hors de portée des canons de la place et dépêche deux galères, les plus « parantes », à Nantes afin de, selon Guillaume de Saint-André, montrer qu'il sont venus et qu'ils sont « poures et nuz/ chetiffs et laz et affammez/ et n'estoint pas de touz armez » – Saint-André faisant parler les Guérandais leur fait dire à propos des Espagnols « Si ces vilains / Viennent a terre, ja de noz mains/ N'escapperont, aisns seront morts:/ Nous suymes grandement plus forts ; /Chacun le veoit bien à certain,/ Ce sont vilains touz mors de fain ». Pour se ravitailler, les Espagnols veulent débarquer (Quilgars, Henri, *Petite histoire...* p. 32) place, sans preuve, ce débarquement à Escoublac) une première fois, ils sont repoussés par les Guérandais, puis, une seconde, par Guillaume du Chastel et seize « compagnons ». Les Espagnols gagnent alors Rhuys, d'où, à nouveau repoussés, ils regagnent l'Espagne. Guillaume de Saint-André présente l'expédition espagnole comme une « grande chevauchee », destinée à « mener grant guerre » et dont le but aurait été de « gagner Bretagne/ par puissance du roy d'Espagne ». En fait, dans le cadre de l'alliance franco-castillane, la préoccupation des Espagnols est d'établir le contact avec Nantes et Olivier de Clisson, qui avait, de son côté, rassemblé hommes et matériel. C'est assurément dans cette optique qu'il convient de placer les préparatifs d'Olivier de Clisson, évoqués peu avant dans le texte de Guillaume de Saint-André. La flotte espagnole, dont le nombre de navires reste réduit, ne peut être que d'appui. D'autre part, la politique définie par Charles V conduit également à la non-intervention. Les descentes espagnoles ne sont alors que des entreprises limitées, destinées à trouver des vivres, facilement contenues par des forces bretonnes qui apparaissent mobilisées et vigilantes, mais qui ne s'engagent pas sur mer, se contentant d'un rôle seulement défensif. Aussi ne peut-on donner à l'épisode l'importance

que lui accorde Arthur de La Borderie pour qui, il aurait annulé « tout l'effet des bonnes paroles du roi de France » (LA BORDERIE, *Histoire...*, t. IV, p. 60).

Selon l'auteur des *Chroniques de Saint-Nazaire*, Jean de Rochefort dit « Jean de Henlées » aurait bénéficié de la division de la seigneurie originelle d'Heinlex : une « métairie ayant été détachée de la seigneurie ». Cette proposition conduit à faire de Jean de Henlées un frère cadet de Guy de Rochefort, seigneur de Heinlex. Il serait en effet à l'origine de la seigneurie d'Heinlex(-Pommeraye) qui, le 24 janvier 1427 (n.st.) est en possession de « noble homme » Guillaume de La Pommeraye et son épouse déclarant tenir de la vicomté de Saint-Nazaire, l'« hébergement et manoir de Henles » (Heinlex) avec son moulin à eau, l'« hébergement et manoyr » de Béac (Arch. dép. Loire-Atlantique, supplément féodal, 1 E 684 f° 93v°-95). Jeanne de Béac qui est enregistrée dans la réformation de la noblesse effectuée à Saint-Nazaire vers 1426 (LAIGUE, Arch. dép. Morbihan, 9 J 6, Saint-Nazaire et site « Archives remarquables ») se retrouve, le 17 avril 1429, qualifiée de dame d'Heinlex, pour des biens possédés en la paroisse d'Escoublac et relevant de Jean de Cleuz (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1482), ce qui paraît en faire une veuve qui tient alors au titre de son douaire la seigneurie d'Heinlex-Pommeraye. Cette seigneurie passe ensuite à leur fils Guillaume ; elle se remarie plus tard avec Guillaume de Rochefort, seigneur d'Heinlex-Rohan, dont une fille unique héritière, Gillette (ANSELME, t. IV, p. 75).

Jean de Henlées paraît avoir eu un fils de même prénom. Il pourrait être celui enregistré le 21 juin 1418 dans une montre tenue à Bourges (MORICE, *op. cit.*, t. II., col. 960, noté « Hinlées). Il gravite dans l'entourage de Richard de Bretagne, comte d'Étampes : le 28 août 1421, il comparait à une revue (*Id.*, *ibid.*, t. II, col. 1088) et dans le testament de Richard de Bretagne, rédigé en 1425, il en est le trésorier chargé de régler diverses dettes (*Id.*, *ibid.*, t. II, 1171). Jean de Henlées, est recensé dans la frairie d'Avalizx dans la réformation de la noblesse effectuée à Saint-Nazaire, vers 1426 (LAIGUE, Arch. dép. Morbihan, 9 J 6, Saint-Nazaire et site « Archives remarquables »). Ce dernier serait mort sans descendance mâle et sa seigneurie serait passée à Guillaume de La Pommeraye qui aurait épousé, en premières noces, l'héritière de Jean de Henlées. Toutefois, rien ne vient confirmer cette construction théorique.

D'autres Henlées sont cités.

- Guillaume de Henlées. Le 18 mai 1420, il figure parmi les feudataires levés par la duchesse pour la libération de Jean V, prisonnier des Penthièvre (MORICE, *op. cit.*, t. II., col. 1009),

toutefois il ne semble pas associé au bloc des feudataires du pays guérandais cité plus tôt dans le document (*ID., ibid.*, t. II, ol. 1008).

- Bonnabes. Dans un extrait du compte tenu par Jean Periou, trésorier et receveur général, depuis le 26 avril 1420 jusqu'au 16 décembre, il est mentionné écuyer du duc pour le mois d'août (*ID., ibid.*, t. II, col. 1066). Il figure encore en 1420, dans un état de la Maison du duc, attaché à « monsieur » Richard (*ID., ibid.*, t. II, col. 1069) et encore dans le compte de Jean Mauléon trésorier de l'Épargne de juin 1414 au 22 mars 1422 (n.st.) comme sergent (*ID., ibid.*, t. II, col. 1104).

- Jean. Le 4 octobre 1425, il est signalé dans un aveu rendu par Nicolas de Volvire au vicomte de Saint-Nazaire (Arch. dép. Loire-Atlantique, supplément féodal, 1 E 684, f° 55 v°-56).

Revenons aux Rochefort. Dans cette même réformation réalisée à Saint-Nazaire vers 1426, se trouve Simon de Rochefort (LAIGUE, Arch. dép. Morbihan, 9 J 6, Saint-Nazaire et site « Archives remarquables »). Il pourrait être le fils de Guy, mais le fait qu'il soit enregistré dans la frairie Saint-Père, frairie que Fernand Guériff (*Historique de Saint-Nazaire*, 2 vol., Guérande, Impr. de la Presqu'île, 1960-1963, t. I p. 82-83, sans précision de date) ne cite pas alors qu'il fait état d'une frairie d'Heinlex, incite à la prudence. De même que l'indication selon une généalogie qui donne un Guyon de Rochefort décédé le 4 mars 1427 (anc. st.). Quoiqu'il en soit un Guyon de Rochefort, seigneur de Heinlex, rend aveu au seigneur d'Escoublac pour ce qu'il tient de lui, le 18 janvier 1425 (n.st.) (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 1227/6).

Mieux établie est l'existence de Guillaume de Rochefort, « seigneur de Henlees », connu comme capitaine du Croisic, fonction pour laquelle il prête serment le 4 janvier 1434 (n.st.) (*ibid.*, E 134/16). Le 6 janvier 1438 (n.st.), il rend aveu pour ce qu'il tient de la vicomté de Saint-Nazaire (*ibid.*, supplément féodal, 1 E 684, f° 60 v°-65 v°). Le 7 juillet 1441, il est dit en possession d'une haute justice et tenir des biens à foi, hommage et rachat de la seigneurie d'Escoublac (*ibid.*, E 12276).

Guillaume de Rochefort laisse une héritière, Gillette, dame « d'Heinlex », de « Pihiriac » (Piriac) et de Kerjean, qui, en 1453, épouse, Jean de Rohan, seigneur du Gué-de-l'Isle représentant d'une branche cadette de la famille de Rohan (GICQUEL, Yvonig, *Alain IX de Rohan(1382-1462)*, Paris J. Picollec, 1986, p. 31 ; SECILLON le marquis de, « Les Rohan-Pouldu au Pays de Guérande », *Revue historique de l'Ouest*, 1887, p. 5, la prénomme, à tort, Guyonne). Le 1^{er} mars 1458, Gillette de Rochefort figure parmi ceux qui tiennent des biens

tenus à foi, hommage et rachat de la seigneurie de la Motte-Alman (Allemand) en Saint-Nazaire, elle est alors sous la tutelle de Guyon de Rochefort (Arch. dép. Loire-Atlantique, supplément féodal, 1 E 684, f° 4). Le 26 novembre 1466, la seigneurie d'Heinlex(-Rohan) est possession de Jean de Rohan et Gillette de Rochefort, seigneur et dame du Gué-de-l'Isle et d'Heinlex (*ibid.*, B 1482) et encore le 26 mai 1476 (*ibid.*, supplément féodal, 1 E 684, f° 12 v-18 v°, *ibid.*, E 557) et encore le 23 octobre 1476 (*ibid.*, B 1450). Du mariage de Jean de Rohan et Gillette de Rochefort naissent deux fils. Francois l'aîné est seigneur du Gué-de-l'Isle et le puîné, seigneur de Trégalet (ancienne trêve de la paroisse de Plonéour, actuel département du Finistère) (MORICE et TAILLANDIER, *op. cit.*, t. I, p. XXXVI).

Ce dernier épouse – par contrat passé le 19 octobre 1498 – Guillemette Malor, fille de Thibaud Malor et de Perrine de Cleuz. Pour ce mariage, Gillette de Rochefort a mis son fils cadet, Jean, seigneur de Trégalet, en possession de la seigneurie d'Heinlex (MORICE, *op. cit.*, t. III, col. 894). À ce titre, son nom se lit, le 26 février 1500 (n.st.) parmi ceux qui rendent hommage au vicomte de Saint-Nazaire (Arch. dép. Loire-Atlantique, supplément féodal, 1 E 684, f° 39 v°).

À la suite du décès de son oncle Pierre Malor et de sa mère, Guillemette Malor, Gillette de Rohan devient l'héritière de la seigneurie de Marsaint. Encore mineure, un contrat de mariage est conclu, le 26 juillet 1506, entre elle et Marc de Carné (Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 2 Ec, de Carné, 8, f° 28 v°-31 v°). Devenu veuf, Jean de Rohan, seigneur de Trégalet et d'Heinlex, épouse, en secondes noces Françoise Laurens, fille d'Olivier, seigneur de Launay, et héritière du Pouldu en Saint-Jean-Brévelay (actuel département du Morbihan). Leur fils, Tristan de Rohan, seigneur du Pouldu et se marie avec Adélice de Bréhant (BnF, ms. fr 22310, p. 293 ; MORICE et TAILLANDIER, *op. cit.*, t. I, p. XXXVI.).

Le 26 avril 1511, Jean de Rohan, seigneur de Trégallet, obtient une maintenue « sur une terre nommée de Henleix » (BnF, ms. fr. 22318, p. 183).

Gillette de Rochefort rédige son testament le 21 août 1510. Elle y recommande son âme à Dieu, à la Vierge, aux saints Pierre, Paul et Michel et à « toute la cour celeste de Paradis ». Elle demande à être inhumée dans la chapelle des Rochefort au couvent de Blanche-Couronne. Par ailleurs, elle rappelle que pour satisfaire aux termes du contrat de mariage du 19 octobre 1498 entre son fils, Jean de Rohan, seigneur de Trégalet, et Guillemette Malor (décédée à la date de la rédaction du testament), et afin de le récompenser de plusieurs grands services qu'il a fait au temps passé », elle lui avait légué « les manoirs, maotairies et domaines de Henleix » et 100 livres de rente, avec tous les meubles en sa

possession à son décès, à charge de prendre en charge les frais d'obsèques et de solder ses dettes. Dans son testament, elle revient sur cette donation, et attribue Heinlex à son petit-fils Jean de Rohan, seigneur du Gué-de-l'Isle, fils de François de Rohan, seigneur du Gué-de-l'Isle, son fils aîné. Elle désigne comme exécuteurs testamentaires « Monsieur de Betton, mon frère » (il s'agit de Philippe de Saint-Gilles, seigneur de Betton, son beau-frère, né du troisième mariage de sa belle-mère, Bonne de Saint-Gilles, troisième épouse et veuve de son père Guillaume de Rochefort, avec René Chaudrier, seigneur de Nieul) Philippe Lucas, et Roland « Desnos » (MORICE, *op. cit.*, t. III, col. 894).

Toutefois, la seigneurie d'Heinlex(-Rohan) reste en possession du cadet, Jean de Rohan, seigneur de Trégalet, mais son décès, intervenu en 1517, ouvre la porte à une série de procédures dont l'objet est la seigneurie Heinlex(-Rohan) alors dénommée « Grand Henleix » :

- le 18 septembre 1517, évocation à Nantes est accordée à Caro de Bodegat, tuteur de Tristan de Rohan, fils aîné de Jean de Rohan, seigneur de Trégalet et de Françoise Laurens, dame du Pouldu, contre François de La Feillée et Cyprienne de Rohan, son épouse, seigneur et dame du Gué-de-l'Isle, touchant le Grand Henleix (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 23, f° 284 ; BnF, ms. fr 22318, p. 224, maintenue pour François de la Feillée et Cyprienne de Rohan sur le manoir et seigneurie du « Grand-Henleix ») ;

- le 17 août 1518, Caro de Bodegat, « supposant avoir eu » la garde des enfants de feu Jean de Rohan, seigneur de Trégalet et du Grand-Henleix, obtient qu'une procédure soit ouverte devant la cour de Nantes (le sénéchal et l'alloué de Guérande normalement compétents n'étant présents qu'aux plaids généraux) contre « aucuns incongnuz » qui ont pris et emporté les biens meubles se trouvant au Grand Henleix (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 24, f° 183) ;

- le 1^{er} septembre 1518, devant la cour de Quimper, Caro de Bodegat porte plainte contre « plusieurs a luy incongnuz » qui ont pris, à son insu, des biens dans le manoir et la métairie de Trogallet appartenant aux enfants mineurs de feu Jean de Rohan (*ibid.*, B 24, f° 187 v°).

Ajoutons, sans que l'on puisse établir de lien avec les procédures en cours que, le 28 août 1518, évocation à Nantes est accordée à Guillaume de La Haye, écuyer, seigneur de la Pasquelaye, et à Geffroy George à propos du « garantaige » de certaine ferme concernant les appartenances du Grand-Heinlex (*ibid.*, B 24, f° 186 v°).

Si l'issue de ces procès nous reste ignorée, pour cette génération, Heinlex(-Rohan) reste en possession de Tristan de Rohan, étant qualifié de " seigneur de Poulduc, de Kerneuzen et du Grand-Henleix. Après la mort de ce dernier sans postérité, son frère cadet Louis recueille son héritage et transmet le Grand-Heinlex à ses héritiers.

Un mot des Rohan du Gué-de-l'Isle, branche cadette des Rohan en possession de cette seigneurie. Dans la première moitié du XIV^e siècle, la seigneurie Gué-de-l'Isle passe aux Rohan à la suite du mariage d'Aliette, dame du Gué-de-l'Isle, avec Éon ou Eudon de Rohan, sixième fils d'Alain VI, vicomte de Rohan, et de Thomasse de La Roche-Bernard.

Leur fils, Olivier de Rohan, leur succède. Il épouse, en premières noces, Alix de Bodevenou et, en secondes, Havoise de La Châteigneraie.

De ce mariage naît Olivier de Rohan (II), seigneur du Gué-de-l'Isle. Il épouse Marie de Rostrenen, dont le fils et successeur est Jean de Rohan.

Jean de Rohan, en 1480, lors d'une montre de l'évêché de Saint-Brieuc, rapporté à la paroisse de Plumieux, est excusé en raison de son appartenance à la maison de Rohan, son revenu noble étant estimé à 14 000 livres. Il épouse Gillette de Rochefort et meurt en 1493. La seigneurie du Gué-de-l'Isle passe alors à Cyprienne de Rohan. Elle épouse François La Feuillée, vicomte de Pléhédel. Avec elle, la branche aînée des Rohan-Gué-de-l'Isle s'éteint.

Leur fille, Renée de La Feuillée, épouse François de Rieux, sire d'Assérac.

La branche des Rohan-Gué-de-l'Isle donne naissance aux branches Rohan-Pouldu et Rohan-Tregallec, puis se fond dans les familles La Feuillée et Rieux.

Alain GALLICE, Charlotte FAUCHERAND